



CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

CSE exceptionnel du 16 mai : CCI 57 Les choses bougent et nous ne restons pas les bras croisés.

Depuis le début de l'année ou nous vous avons évoqué les premières études et les premières conclusions concernant **la situation difficile à la CCI 57**, certains, et en particulier parmi les collègues directement concernés, ont pu croire que rien ne se passait.

Voici pour mémoire quelques éléments de l'historique. :

- 21 juin 2023 : alerte au CSE à l'initiative de la CFDT sur la situation à la CCI 57 qui a permis de déclencher un audit.
- Second semestre 2023 : Diagnostic RPS réalisé par Eminove
- Janvier 2024, restitution des résultats au CSE, au Président de la CCI 57.
- Fin janvier 2024 : élaboration du plan d'action et prise de mesures conservatoires. Présentation du plan à l'ensemble du personnel et du bureau et du Président de la CCI 57.
- Début février 2024 début de la mise en œuvre des actions prévues dans le plan d'action validé par le CSE.
- Février 2024 :
 - Courrier d'obstruction, pétitions de certains managers de la CCI 57 contre la mise en œuvre du plan d'action.
 - Courrier des élus de la CCI 57 pour arrêt de la démarche avec le cabinet Eminove.
 - Courrier de la Direction Générale de la CCI 57 refusant la proposition de nommer un manager de transition.

L'étude menée par Eminove était donc remise en cause et ses résultats contestés.

C'est pourquoi le CSE a souhaité qu'une nouvelle étude soit réalisée afin que les conclusions soient irréfutables.

Le cabinet **stimulus** a mené son enquête en toute discrétion à la demande du CSE afin de permettre à chacun de s'exprimer librement et en toute confidentialité. (Cette nécessité de confidentialité est certainement à l'origine de l'impression d'immobilisme que vous avez pu ressentir).

Les résultats de cette nouvelle enquête nous ont été présentés lors du CSE extraordinaire du 16 mai 2024, autant dire hier.... Ils confirment en tout point le premier rapport et identifient clairement les responsabilités des uns et des autres.

A ce titre, nous avons insisté lors du CSE du 16 mai sur la nécessité qu'il y avait à prendre des sanctions et nous renouvelons ici notre demande d'engager des sanctions fortes et rapides notamment à l'encontre des personnes responsables qui ont été identifiées clairement dans les enquêtes.

En parallèle, des actions d'accompagnement individuels et collectifs vont continuer à être mises en place et nous restons bien entendu attentifs et acteurs du suivi des actions.

Sachez chers collègues, et en particulier ceux qui sont directement concernés, que nous avons à cœur que l'horizon s'éclaircisse enfin. Que chacun d'entre vous puisse retrouver de la sérénité. N'hésitez pas à nous solliciter.

L'équipe des RP CFDT-CCI est là pour vous.

**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

9 rue Coquillière - 75001 PARIS - 07 87 12 50 40 – permanence@cfdt-cci.com

Et au niveau local : cfdt-cci@grandest.fr